

Dino CINIÉRI  
Député de la Loire  
Membre de la Commission des Affaires Economiques

Firminy, le 6 mars 2015

*Cher* Monsieur le Président,  
*et chers ami(es) Forestiers,*

Je vous remercie très chaleureusement pour l'invitation à votre Assemblée Générale, mais malheureusement à mon grand regret je ne pourrais être parmi vous aujourd'hui.

En effet, mon emploi du temps est surchargé ce week-end : je dois notamment me rendre dans le Haut-Forez pour plusieurs manifestations dont l'AG de l'Association Forestière du Sud Forez qui regroupe trois cantons de mon territoire. Cependant je n'oublie pas le Pilat !

J'ai la chance, dans ma circonscription, d'avoir le plus important groupement de sylviculteurs de la Région Rhône-Alpes : 620 propriétaires représentant 8000 hectares de forêt privée sur le Pilat !

Je sais que le Groupement des Sylviculteurs du Massif du Pilat (GSMP) s'est fixé quatre objectifs :

- dynamiser la gestion des forêts de production du Pilat par la vulgarisation et l'échange des techniques forestières
- aider au regroupement des chantiers sylvicoles et participer au développement de la filière aval
- inciter les propriétaires à gérer durablement leur forêt
- saisir l'opportunité d'appartenir à un Parc Naturel Régional (PNR) pour conduire des actions innovantes

Sachez que toutes mes actions à l'Assemblée Nationale ont pleinement été coordonnées avec mon collègue Paul SALEN, Député de la Loire.

Pour le volet forestier de la loi d'avenir pour l'Agriculture, j'ai présenté plusieurs amendements visant à mieux définir les Groupements d'Intérêt Economique et Environnemental Forestiers (GIEEF), qui permettront, je l'espère, d'assurer une gestion concertée de nos forêts, notamment dans les massifs morcelés du Pilat et du Forez, dont nous devons mieux valoriser les attraits économiques et les éventuels débouchés (bois énergie).

Voici également les nouvelles dispositions de la Loi d'avenir pour l'Agriculture :

- élaboration d'un programme national de la forêt et du bois (recensement des orientations nationales de la politique forestière pour les 10 prochaines années, déclinées en programmes régionalisés)
- prolongation des Codes de bonnes pratiques sylvicoles jusqu'en 2022
- réduction du délai de réalisation des coupes au Plan Simple de Gestion à plus ou moins 4 ans (au lieu de 5 ans)
- mesures de restructuration foncière

**Cher Président, vous savez bien évidemment que je reste à votre écoute et à votre entière disposition pour poursuivre le travail engagé à vos côtés.**

Je vous souhaite à tous une excellente AG et au plaisir de vous revoir très bientôt.

*Avec ma fidèle et dévouée amitié*



Dino CINIÉRI

PS : Vous pouvez retrouver toute mon action à l'Assemblée Nationale et notamment concernant la sylviculture sur : [www.nosdeputés.fr/dino-cinieri](http://www.nosdeputés.fr/dino-cinieri)

**Assemblée nationale**

3 rue Aristide Briand  
75007 Paris  
Tél. : 01 40 63 05 09  
Fax. : 01 40 63 05 89  
Courriel : [dcinieri@assemblee-nationale.fr](mailto:dcinieri@assemblee-nationale.fr)

**Permanences parlementaires**

1 rue Courbon Brioude  
42700 Firminy  
Tél. : 04 77 89 20 44  
Fax. : 04 77 10 93 39

3 avenue Grégoire Chapoton  
42170 Saint-Just-Saint-Rambert  
Tél. : 04 77 51 78 74  
Fax. : 04 77 35 81 94

Courriel : [depute@dinocinieri.fr](mailto:depute@dinocinieri.fr)  
Site : [www.dinocinieri.fr](http://www.dinocinieri.fr)